

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN
REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Séance ordinaire du 08 Septembre 2026
à 20H00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie
au lieu ordinaire de ses séances - sous la présidence de Mme MICHEL, Maire

Présents : Mme MICHEL, M. PLESIER, Mme THOREUX, M. DELAMOTTE, Mme LABBE, M. VELLY, Mme DELAHAUT,
Mme LAURIOT DIT PREVOT. M. LAMBLIN, M. LEMOINE, Mme JEGU, Mme TROTEL, M. PORTE, Mme JAFFRELOT GUERIF,
M. LE BOULANGER, M. DURAND, M. HAMON, Mme CORDONNIER, Mme LETESSIER

Absents excusés représentés : Mme CHAPLAIN, M. AMICE, Mme PITEL, M. HODGKISS, respectivement représentés par
M. LEMOINE, M. VELLY, M. PLESIER, Mme LETESSIER

Absent excusé : /

Secrétaire de Séance : Mme TROTEL

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23

Présents : 19

Votants : 23 (dont 4 pouvoirs)

Convocation adressée le 2 Septembre 2026

AFFAIRE N° 27 - SAUVEGARDE DE L'EGLISE DE ND DU GUILDO - CONVENTION DE FINANCEMENT FONDATION DU PATRIMOINE

Rapporteur : Mme DELAHAUT – Adjointe à la Culture

Le projet de sécurisation et de sauvegarde de l'église Notre-Dame du Guildo va bénéficier d'une aide exceptionnelle de 20 000 € de la part de la Fondation du Patrimoine.

Le choix de la Fondation a notamment été motivé par la dynamique d'animation portée autour du projet. Elle a également souhaité apporter son soutien à la collectivité au regard de l'ampleur exceptionnelle du chantier, particulièrement rare par son importance et ses enjeux.

Cette aide constitue ainsi une reconnaissance encourageante de la qualité et du dynamisme du projet, et un soutien précieux de la Fondation pour la poursuite des opérations.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer une convention avec la Fondation du patrimoine qui définit les conditions et modalités d'attribution d'une aide financière de la Fondation du patrimoine apportée grâce au legs d'une donatrice, attachée à la sauvegarde du patrimoine en Bretagne.

VOTE : UNANIMITE

Secrétaire de Séance
Mme TROTEL

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Marie-Madeleine MICHEL

